

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date:	07.06.2022	
Lieu:	Salle de conférence, STEP de Morat, 3286 Montilier	
Début:	20h00	Fin: 21h00
Délégués présents:	Selon la liste de présence: 12 délégués Total des voix: 52 voix Majorité simple: 27 voix	
Comité:	Erhart Ralph, Mont-Vully (sous-région 1) Herren Rudolf, Morat (sous-région 4) Hug Markus, Montilier (sous-région 3) Jendly Fabien, Ried près Chiètres (sous-région 7) Mauron Thierry, Courgevax (sous-région 5) Sahli Thomas, Münchenwiler (sous-région 6)	
Visiteurs:	Hofstetter Schütz Carola, Morat, commission financière Kaltenrieder Marc, administration financière de la commune de Chiètres Schaffner Andreas, Holinger AG Wieland Christoph, Préfet du district du Lac	
Excusés:	Jaberg Peter, président de la commission de construction Kopp Peter, Meyriez (délégué) Employés de la STEP Région de Chiètres Employés de la STEP Région de Morat Mollet Adrian, Gurbrü (délégué)	
Absents:	Stooss Daniel, Ferenbalm (Delegierter) Tschachtli Adrian, Chiètres (comité, sous-région 2)	
Présidence:	Schneider Schüttel Ursula, Morat, présidente	
Procès-verbal:	Sommer Silvia, Morat, secrétaire	
Presse:	Haenni Urs, Der Murtenbieter et Freiburger Nachrichten	

---

Ursula Schneider Schüttel, présidente, souhaite la bienvenue aux participants de la première assemblée ordinaire des délégués 2022. Elle salue en particulier Christoph Wieland (Préfet du district du Lac), Urs Haenni (représentant des médias), les membres de la commission financière (COFin), Marc Kaltenrieder (responsable de la comptabilité, administration financière de la commune de Chiètres) et Andreas Schaffner (planificateur général, Holinger AG). Les communes de Gurbrü et Meyriez ont excusé l'absence de leurs délégués. Est également absent le délégué de la commune de Ferenbalm.

Les délégués ont bien reçu la convocation et l'ordre du jour et aucune objection n'est formulée. La liste des tractanda a été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et dans l'organe de publication officiel du canton de Berne.

La présidente ouvre officiellement l'assemblée des délégués. Andreas Hofer, Wileroltigen, est proposé comme scrutateur de l'assemblée. Les délégués sont d'accord avec cette désignation.

### **TRACTANDA**

#### **1) Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 novembre 2021 - Approbation**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **2) Rapport annuel 2021 - Approbation**

Les délégués ont reçu le rapport annuel avec l'invitation du 17.05.2022.

Le rapport annuel comprend des contributions de la présidente de l'Association, du président de la commission de construction et de l'administration au sujet des événements survenus en 2021.

Ursula Schneider Schüttel remercie en particulier Peter Jaberg, président de la commission de construction, ainsi que les membres de cette commission pour le travail accompli. Elle exprime aussi sa gratitude envers le comité, qui s'est fortement engagé, ainsi qu'envers le secrétariat pour l'excellente préparation des séances et de la documentation.

Les délégués n'ont pas de remarques concernant le rapport annuel et Ursula Schneider Schüttel le soumet au vote.

### Vote: Rapport annuel 2021

Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport annuel 2021.

## **3) Bouclement des comptes 2021**

Les délégués ont reçu en version papier les documents sur les comptes annuels 2021 (intégrés dans le rapport annuel) ainsi que le commentaire.

Ursula Schneider Schüttel présente les comptes annuels.

En préambule, la présidente relève que l'établissement du budget reste difficile, vu que le permis de construire se fait toujours attendre. Ainsi, par exemple, il est impossible de déterminer avec certitude quels travaux pourront être réalisés ou combien de séances seront nécessaires.

### **3.1. Comptes de fonctionnement**

Les dépenses totales de CHF 142'950.96 ont été nettement inférieures au budget (CHF 351'350.00).

Commentaire du compte de fonctionnement:

#### **Commentaire général**

Le chantier n'a pas pu commencer en 2021, puisque nous n'avons pas encore obtenu l'autorisation de construire. Par conséquent, les coûts sont généralement inférieurs au budget.

Les comptes 2021 sont encore présentés sur la base du modèle comptable 1 (MCH1).

- **Compte 3000.00 / Jetons de présence divers, Indemnités:**

Les jetons de présence de la Commission des finances ont été comptabilisés. Rien n'était inscrit à ce titre au budget 2021.

- **Compte 3000.10 / Séances du comité, compte 3000.20 / Séances de la commission de construction, compte 3000.21 / Séances de la direction générale du projet:**

Il y a eu moins de séances que prévu au budget.

- **Compte 3000.23 / Indemnités délégués:**

La procédure est modifiée. A l'avenir, l'Association de la STEP ne versera plus d'indemnités aux délégués, qui seront dédommagés par leur commune, comme cela se fait pour beaucoup d'Associations de communes.

- **Compte 3210.00 / Intérêts et frais bancaires - compte courant:**

Charge de pénalités (intérêts négatifs).

- **Compte 3220.00 / Intérêts passifs prêt:**

Le refinancement du prêt de l'UBS s'est fait une nouvelle fois avec un intérêt négatif, ce qui charge ce compte.

- **Compte 4520.00 / Remboursement aux communes:**

Une liste a été établie avec la répartition des coûts par commune membre, sur la base de la clé de répartition fixée (remboursement total: CHF 208'403.24).

Au bilan, le total des actifs et des passifs se monte à CHF 6'793'785.40.

Markus Hediger, délégué de la commune de Greng, s'informe sur la suite des démarches au sujet des avances des communes à hauteur de CHF 1.47 million de francs (compte au bilan 2210.01, Investissement avance des communes 2016/2017/2018).

La présidente rappelle qu'en 2018, l'Association de la STEP a décidé une modification des statuts lui permettant de se financer elle-même. C'est pourquoi le montant total des contributions d'investissement payées par les communes dans les années 2016/2017/2018 figure au bilan au compte 2210.01 en tant qu'avoirs des communes.

Au printemps 2022, un sondage a été réalisé par le comité auprès des communes membres pour clarifier la question de savoir si leurs contributions respectives devraient leur être rétrocédées rapidement ou si elles devraient rester provisoirement dans le bilan de la STEP, pour leur être remboursées plus tard. Résultat de ce sondage: une majorité des communes membres se prononce pour un maintien des montants en tant qu'avoirs des communes dans la comptabilité de la STEP. Cela permet de renoncer pour le moment à augmenter l'emprunt. Le comité statuera ultérieurement sur la procédure de remboursement.

Marc Kaltenrieder, le responsable de la comptabilité, relève que d'après MCH2, le montant correspondant doit figurer au bilan dans les comptabilités des communes, en tant que prêt et non pas en tant qu'investissement. Les communes recevront prochainement un courriel avec les informations nécessaires.

Enfin, il est mentionné que cette affaire est aussi thématisée dans le rapport de la CoFin et peut dès lors être considérée comme close.

Il n'y a plus de questions sur les comptes de fonctionnement ni sur le bilan.

### **3.2. Comptes d'investissement**

Commentaire:

#### **Commentaire général**

En raison du financement autonome décidé, les communes membres ne doivent pas contribuer aux investissements 2021. Les engagements respectifs des communes en lien avec le crédit bancaire sont indiqués en annexe des comptes annuels.

Le compte d'investissements 2021 se base encore sur le modèle comptable 1 (MCH1).

#### **• Compte INV00002 / Planificateur général, prestations supplémentaires:**

Coûts pour des mandats supplémentaires ne faisant pas partie du cahier des charges du planificateur général et pour des prestations qui n'étaient pas clairement définies ou délimitées dans le cahier des charges. Les prestations supplémentaires sont prévues dans le devis.

Ursula Schneider Schüttel ajoute que les mandats supplémentaires ne sont octroyés que de manière très restrictive, et après avoir examiné de manière approfondie s'ils ne pourraient pas être couverts par le cahier des charges.

### **3.3. Rapport de révision et rapport de la commission financière**

Le rapport de révision (daté du 11.03.2022; intégré au rapport annuel 2021) et le rapport de la commission financière ont été envoyés aux délégués avec l'invitation du 17.05.2022.

#### **Rapport de révision**

Les comptes ont été révisés par l'entreprise ROD Treuhand AG à Urtenen-Schönbühl. Dans son rapport, l'entreprise ROD Treuhand AG explique que les comptes sont tenus correctement et de manière conforme et propose d'approuver les comptes.

#### **Rapport de la commission financière**

En réponse à une question, Jörg Bönzli, membre de la CoFin, déclare qu'il n'a rien à ajouter et que la CoFin recommande l'approbation des comptes annuels 2021.

Les délégués présents n'ont pas de questions.

Ainsi, ils prennent acte du rapport de révision et du rapport de la commission des finances.

### **3.4. Approbations des boucllements des comptes de fonctionnement et d'investissement**

En l'absence de questions, Ursula Schneider Schüttel passe au vote.

#### Vote: Comptes de fonctionnement 2021

Le boucllement des comptes de fonctionnement 2021 est approuvé à l'unanimité des délégués.

#### Vote: Comptes d'investissement 2021

Les comptes d'investissement suivants sont approuvés à l'unanimité par les délégués:

INV00001 Planificateur général STEP Seeland Sud	Total: CHF	101'313.56
INV00002 Planificateur général, prestations supplémentaires	Total: CHF	98'449.98
INV00003 Projet de construction	Total: CHF	184'823.81

Le boucllement des comptes 2021 est ainsi approuvé et décharge est donnée au comité et au comptable.

La présidente remercie Marc Kaltenrieder (qui représente les responsables de la comptabilité), Silvia Sommer et la CoFin pour le travail accompli.

### **4) Élection**

Avant l'élection elle-même, les délégués prennent congé de Rudolf Herren, Morat, qui quitte le comité. Ursula Schneider Schüttel le remercie pour son grand engagement, ses observations critiques et sa collaboration constructive en faveur de l'Association de la STEP.

Un cadeau de départ lui est remis.

#### **4.1. Membre du comité**

Pour le remplacer au sein du comité, la commune de Morat propose Carlo Colopi, conseiller communal, présent à l'assemblée.

Carlo Colopi se présente brièvement puis la présidente procède à l'élection.

#### Élection: Membre du comité

Les délégués élisent par acclamation Carlo Colopi, Morat, en tant que nouveau membre du comité de la STEP.

### **5) Information de la commission de construction**

Lors de l'assemblée des délégués de novembre 2021, la conduite de transport Chiètres - STEP de Montilier avait déjà fait l'objet d'une brève présentation; le dossier sera exposé maintenant de manière détaillée devant l'assemblée.

Andreas Schaffner, de Holinger SA, prend la parole pour informer les délégués sur la conduite de transport, sur la base d'une présentation au beamer:

#### 1. Situation de départ: Conduite de transport KAN

##### **Conduite de la STEP Région de Chiètres à la STEP Seeland Sud**

- La conduite de transport des eaux usées de Chiètres à Montilier a été subdivisée en deux parties:
  - Sous-projet TRA: Les coûts de la conduite des eaux usées de la STEP Région de Chiètres jusqu'à la chambre de visite KS 18 à Galmiz seront à la charge de l'Association de la STEP Région de Chiètres.
  - Sous-projet KAN: Pour le tronçon allant de la chambre de visite KS 18 jusqu'à la STEP de Montilier, les coûts seront à la charge de la STEP Seeland Sud.
- Le projet KAN avait été traité séparément par la STEP Seeland Sud et approuvé le 27.11.2018 par l'assemblée des délégués de cette dernière.
- La planification finale de la conduite a duré jusqu'en mai 2022; les tronçons TRA et KAN feront l'objet d'une demande commune de permis de construire en juin 2022.

#### 2. Modification du projet de conduite des eaux usées

##### **Aspects de la modification du projet et étude de faisabilité**

Dans l'optique du dépôt de la demande de permis de construire, des changements sont intervenus

dans le tracé de la conduite et son dimensionnement, ce qui a entraîné des adaptations au niveau des coûts.

- Aspects de la modification du sous-projet KAN:
  - Prise en compte du PGEE de l'Association
  - Négociations sur les droits de conduite avec les propriétaires fonciers touchés par le tracé de la conduite.
- Une étude de faisabilité a été réalisée en 2021; ses conclusions sont les suivantes:
  - La dernière partie de la conduite de transport doit être construite comme conduite de rétention, pour pouvoir réaliser l'adaptation indispensable de la stratégie d'évacuation des eaux usées pour le périmètre Galmiz-Morat-Montilier, à l'est de la STEP Seeland Sud.
  - Un bassin supplémentaire de rétention des eaux usées pourra être construit ultérieurement.
  - L'agrandissement du diamètre de la conduite provoque une hausse des coûts. Ces coûts seront répartis entre l'Association de la STEP Seeland Sud, l'Association de la STEP Région de Morat et les communes de Montilier et de Morat.

### 3. Coûts

#### Comparaison des coûts

- Pour le sous-projet KAN de Galmiz à la STEP Seeland Sud, on compare les coûts d'investissement calculés sur la base du nouveau projet avec les coûts d'octobre 2018.
- De plus, pour la commune de Morat, les coûts de deux raccordements figurent séparément dans la colonne "MORAT".

ARA Seeland Sud, Raccordement Galmiz Comparaison des projets hors TVA, état mai 2022		Devis		
		KAN 2018 Raccordement Galmiz Etat oct 2018, ± 8% CHF	KAN 2022 Raccordement Galmiz Etat mai 2022, ± 8% CHF	MORAT Raccordements Erihof Champ Racilé Etat mai 2022, ± 10% CHF
CFC	Description			
0	Terrain	6'000	76'000	3'000
2	Bâtiment	3'036'000	6'220'000	345'000
5	Frais secondaires et honoraires	568'000	1'537'000	100'000
TOTAL brut hors TVA		CHF 3'610'000	7'833'000	448'000
Total brut y.c. 7.7% TVA		CHF 3'888'000	8'436'000	482'000

#### Complément

- Une partie des coûts additionnels est liée à l'augmentation de la capacité hydraulique (de DN 500 à DN 650/700); cette partie est prise en charge par l'Association de la STEP Région de Morat. Une deuxième partie concerne la création de capacités de stockage supplémentaires (jusqu'à DN 1800); elle est à la charge des communes de Montilier et de Morat.
- Il en résulte pour l'Association de la STEP Seeland Sud des dépenses supplémentaires à hauteur de CHF 2.813 millions (hors TVA).

Description	KAN 2018 Raccordement Galmiz Etat oct 2018, ± 8%	KAN 2022 Raccordement Galmiz Etat mai 2022, ± 8%
TOTAL brut hors TVA	3'610'000	7'833'000
Déduction part Association STEP Morat		210'000
Déduction parts communes Montilier et Morat		1'200'000
TOTAL net hors TVA	3'610'000	6'423'000
Total brut y.c. 7.7% TVA	3'888'000	6'918'000
Comparaison	100%	178%
Dépassement Assoc. STEP Seeland Sud net hors TVA	CHF	2'813'000
Dépassement Assoc. STEP Seeland Sud net y.c. 7.7% TVA	CHF	3'030'000

### Explication des coûts supplémentaires

CFC	Explication des coûts supplémentaires par rapport à KAN 2018	KAN 2022 Raccordement Galmiz
03	Sous-estimation des indemnités aux locataires et fermiers et des servitudes	70'000
219	Sous-estimation des problèmes du sous-sol, notamment en lien avec l'étanchéité des tranchées, la rétention d'eau et la pose de la conduite sur pieux	2'098'000
519	Frais de notaire pas pris en compte (instrumentations)	8'000
589	Réserves (proportionnelles aux coûts supplémentaires)	255'000
596	Prise en compte insuffisante des travaux de geomètre et des conventions pour droits de conduite	11'000
598	Frais supplémentaires pour le planificateur général et la nouvelle étude de faisabilité ainsi que pour les travaux de mise à jour pour la conduite de rétention, au stade du projet de construction	371'000
<b>Dépassement Assoc. STEP Seeland Sud net hors TVA</b>		<b>CHF 2'813'000</b>

#### 4. Echéances

##### Echéancier général

Dépôt demande de permis de construire conduite de transport	Jun 2022
Décision crédit supplémentaire KAN → Ass. délégués extraordinaire	23.08.2022
Phase de construction 1 STEP Seeland Sud	2022 - 2025
Phase de construction 1 station de pompage et conduite de transport	2023 - 2025
Raccordement STEP de Chiètres à STEP Seeland Sud	Mi-2025

Ursula Schneider Schüttel souligne qu'une assemblée des délégués extraordinaire se tiendra le 23.08.2022 pour l'approbation du crédit supplémentaire. La présentation de ce jour sert de préparation approfondie en vue de cette assemblée.

Il s'ensuit une discussion ouverte:

- Constat de principe: une augmentation des coûts de CHF 2.81 millions représente un montant énorme. Quelqu'un demande si ce montant final est maintenant correct.  
Pendant l'élaboration de l'étude de faisabilité, on a constaté des erreurs de planification; ces erreurs ne peuvent pas être niées. Toutefois, si on met le montant de CHF 2.81 millions en rapport avec les coûts globaux du projet, son poids est un peu relativisé. De plus, le budget a pu être respecté jusqu'à présent et aucun autre dépassement n'est à noter.  
On s'est basé sur les prix actuels pour recalculer les coûts de la conduite de transport. Des experts qualifiés ont en outre été consultés. Mais il n'est aujourd'hui pas possible de prédire comment les coûts vont évoluer.
- Suite à une remarque de Markus Hediger, délégué de la commune de Greng, il est précisé que le montant de CHF 371'000.00 figurant dans le plan des coûts de construction au compte 598 (frais supplémentaires planificateur général et nouvelle étude de faisabilité ainsi que travaux de mise à jour pour la conduite de rétention au stade du projet de construction - selon le tableau d'explication des coûts supplémentaires) figure encore dans la comptabilité comme étant entièrement à la charge de l'Association de la STEP. Cependant, ce montant devra être réparti proportionnellement sur les Associations des STEP Seeland Sud et Région de Morat ainsi que sur les communes de Morat et de Montilier. Il faudra encore déterminer la répartition exacte de ces coûts.
- Question: l'inflation actuelle est-elle prise en compte dans le projet global STEP Seeland Sud? On propose de procéder à une évaluation actualisée, sans s'accrocher à l'ancien niveau des prix.

L'Association de la STEP a pris connaissance du regain d'inflation avec une certaine inquiétude, notamment parce que de nouvelles hausses des prix ne sont pas à exclure. On ne sait pas encore quelles pourraient en être les répercussions sur le projet de construction.

Pour certains grands travaux, on dispose déjà des dossiers de soumission et d'accords sur les prix, mais leur validité est limitée dans le temps. Il est d'autant plus difficile d'évaluer la situation que le permis de construire se fait attendre depuis deux ans. Les prix de nombreux travaux déjà adjudgés devront probablement être renégociés; cela ne peut toutefois se faire qu'après l'obtention du permis de construire.

L'estimation des coûts globaux du projet est celle qui a été soumise à la votation populaire de 2019. Tant que le permis de construire n'a pas été octroyé, cela n'a aucun sens de réévaluer les coûts. L'épuration des eaux usées des deux STEP existantes doit dans tous les cas être modernisée, indépendamment de l'évolution de l'inflation. Ce point est confirmé par Markus Hug, président de l'Association de la STEP Région de Morat. Cette dernière se limite à faire des réparations mais ne prend plus de mesures visant au maintien de la valeur.

Enfin, Ursula Schneider Schüttel relève que la question de l'inflation devra dans tous les cas faire l'objet d'un étroit suivi, mais seulement au moment opportun, c'est-à-dire dès l'octroi du permis de construire. L'Association de la STEP étudiera alors la question et informera les communes membres.

## **6) Orientations**

### **6.1. Permis de construire STEP Seeland Sud**

L'Association de la STEP attend maintenant depuis plus de deux ans la délivrance du permis de construire. Le dossier se trouve toujours entre les mains des autorités cantonales. Récemment, l'Association a demandé par écrit au conseiller d'Etat compétent de le faire avancer. On espère que, lorsque la demande sera transmise à la Préfecture, cette dernière pourra la traiter rapidement.

### **6.2. Communication pendant la phase de construction**

L'Association de la STEP informera régulièrement sur l'avancement du projet, avant et pendant la phase de construction. En particulier, les riverains les plus proches et les habitantes et habitants de la commune de Montilier devront être informés en continu. Dans ce but, le site web de la STEP Seeland Sud sera retravaillé en collaboration avec une entreprise de communication.

## **7) Divers**

La parole n'est pas demandée.

Ursula Schneider Schüttel peut ainsi clore l'assemblée des délégués à 21h00. Elle remercie chacun et chacune pour sa collaboration et invite toutes les personnes présentes à un apéro, au nom de l'Association de la STEP Seeland Sud.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR  
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES  
SEELAND SUD

La Présidente  
Ursula Schneider Schüttel

La Secrétaire  
Silvia Sommer

